Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_104-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM2025-104 Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_104-DE

CM2025-104 Modification du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur Michel CADOUR donne lecture de la délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08/12/2025 ;

Considérant que les missions du service Comptabilité et celles du service Commande publique sont étroitement liées et que leur activité connaît des pics distincts selon les périodes de l'année (activité soutenue du service Comptabilité en début et fin d'exercice budgétaire ; activité du service Commande publique en lien avec le calendrier des investissements de la collectivité) ;

Considérant qu'il apparaît pertinent, dans un objectif d'efficacité, de continuité de service et de meilleure répartition de la charge de travail, de procéder au **regroupement de ces deux services** au sein d'une même entité ;

Considérant que cette nouvelle organisation favorisera la **polyvalence** des agents et permettra un renforcement ponctuel de l'un ou l'autre des domaines d'activité selon les besoins du moment ;

Considérant par ailleurs que certaines missions émergentes, notamment en matière **d'inclusion numérique** et de **développement durable**, nécessitent un renfort spécifique au sein de la collectivité ;

Considérant qu'il convient également de procéder à plusieurs ajustements liés à l'évolution des emplois, afin d'adapter l'organisation des services aux besoins actuels de la collectivité ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- ***De modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2026 comme suit :***

Suppression de postes :

➢ **Pôle Direction général :**
- 1 emploi d'assistant CCAS/Assistant service technique à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – rédacteur).

➢ **Pôle Ressources internes :**

- 1 emploi de responsable de la commande publique et référente mutualisation à temps complet (grades mini/maxi : rédacteur – rédacteur principal 1ère classe),

- 1 emploi d'assistant finances et ressources humaines à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – rédacteur),

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_104-DE

- 1 emploi d'assistant commande publique et service technique / assistant de prévention à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – rédacteur).

➢ **Pôle vie locale et citoyenneté**

- 1 emploi d'agent d'accueil périscolaire polyvalent à temps complet (grades mini/maxi ; adjoint d'animation – adjoint d'animation principal 1ère classe),

- 1 emploi d'agent d'accueil périscolaire polyvalent à temps non complet 20.5/35ème (grades mini/maxi : adjoint d'animation – adjoint d'animation principal 1ère classe).

Création de postes :

➢ **Pôle Direction générale :**

- 1 emploi de responsable numérique – mutualisation et développement durable à temps complet (grades mini/maxi : rédacteur – rédacteur principal 1ère classe),

- 1 emploi d'assistant CCAS/Accueil à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – adjoint administratif principal 1ère classe).

➢ **Pôle Infrastructure et Aménagement :**

- 1 emploi d'assistant service technique / assistant de prévention à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – rédacteur).

➢ **Pôle Ressources internes :**

- 1 emploi de responsable de la commande publique à temps complet (grades mini/maxi : rédacteur – rédacteur principal 1ère classe),

- 1 emploi d'assistant finances, commande publique et ressources humaines à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – adjoint administratif principal 1ère classe),

- 1 emploi de gestionnaire Ressources humaines à temps complet (grades mini/maxi : adjoint administratif – rédacteur).

➢ **Pôle vie locale et citoyenneté**

- 1 emploi de responsable Eduction Enfance Jeunesse à temps complet (grades mini/maxi : rédacteur – attaché),

- 1 emploi d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet 22/35ème (grades mini/maxi : adjoint technique – adjoint technique principal 1ère classe),

- 1 emploi d'agent d'accueil périscolaire polyvalent à temps non complet 30/35ème (grades mini/maxi : adjoint d'animation – adjoint d'animation principal 1ère classe),

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_104-DE

* * *

Le Conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 08/12/2025 ;
VU l'avis des commissions municipales :

Commission « Affaires générales et finances » du 11 décembre 2025 : favorable ;

Considérant que les missions du service Comptabilité et celles du service Commande publique sont étroitement liées et que leur activité connaît des pics distincts selon les périodes de l'année (activité soutenue du service Comptabilité en début et fin d'exercice budgétaire ; activité du service Commande publique en lien avec le calendrier des investissements de la collectivité) ;
Considérant qu'il apparaît pertinent, dans un objectif d'efficacité, de continuité de service et de meilleure répartition de la charge de travail, de procéder au regroupement de ces deux services au sein d'une même entité ;
Considérant que cette nouvelle organisation favorisera la polyvalence des agents et permettra un renforcement ponctuel de l'un ou l'autre des domaines d'activité selon les besoins du moment ;
Considérant par ailleurs que certaines missions émergentes, notamment en matière d'inclusion numérique et de développement durable, nécessitent un renfort spécifique au sein de la collectivité ;
Considérant qu'il convient également de procéder à plusieurs ajustements liés à l'évolution des emplois, afin d'adapter l'organisation des services aux besoins actuels de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a approuvé** la modification du tableau des emplois et des effectifs, annexé à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

